



Transports
Canada

Transport
Canada



TP 14754F
(07/2007)

OPÉRATEUR DES MACHINES DE PETITS BÂTIMENTS

QUESTIONNAIRE SPÉCIMEN D'EXAMEN

1^{ière} ÉDITION

JUILLET 2007



TC-1002542



Canada

Autorité responsable Le Directeur, Normes du personnel maritime et pilotage est responsable de ce document, y compris ses modifications, corrections et mises à jour.	Approbation <hr/> <p style="text-align: center;">Capt. Naim Nazha Directeur, Normes du personnel maritime et pilotage Sécurité maritime</p>
---	---

Date de diffusion originale : Juillet 2007

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, 2007.

Transports Canada autorise la reproduction du présent TP 14754F au besoin. Toutefois, bien qu'il autorise l'utilisation du contenu, Transports Canada n'est pas responsable de la façon dont l'information est présentée, ni des interprétations qui en sont faites. Il se peut que le présent TP 14754F ne contienne pas les modifications apportées au contenu original. Pour obtenir l'information à jour, veuillez communiquer avec Transports Canada.

TP 14754F
(07/2007)

TC-1002542

INFORMATION SUR LE DOCUMENT			
Titre	OPÉRATEUR DES MACHINES DE PETITS BÂTIMENTS – QUESTIONNAIRE SPÉCIMEN D'EXAMEN		
TP No.	14754F	Édition	1^{ière}
Auteur	Amir Maan Normes du personnel maritime et pilotage Tour B, Place de Ville 112 rue Kent, 4 ^{ième} étage Ottawa (Ontario) K1A 0N8	Téléphone	(613) 990-2075
		Télécopieur	(613) 990-1538
		Courriel	Sécuritémaritime@tc.gc.ca
		URL	http://www.tc.gc.ca/Sécuritémaritime

TABLEAU DE RÉVISION				
Dernière révision				
Prochaine révision				
Révision No.	Date d'émission	Pages modifiées	Auteur	Description des modifications

TABLE DES MATIÈRES

1. PORTÉE ET APPLICATION	1
1.1 OBJET.....	1
1.2 PORTÉE.....	1
1.3 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR.....	1
1.4 AUTORITÉ.....	1
2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
3. QUESTIONNAIRE SPÉCIMEN	3
4. FEUILLE DE RÉPONSES.....	6

1. PORTÉE ET APPLICATION

1.1 OBJET :

- (1) Fournir des renseignements aux marins et aux établissements de formation maritime en présentant les instructions de l'examen pour l'obtention du brevet d'opérateur des machines de petits bâtiments.

1.2 PORTÉE :

- (1) Recommandé pour tous les marins qui ont l'intention de passer l'examen pour l'obtention du brevet d'opérateur des machines de petits bâtiments.

1.3 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :

- (1) Le présent document entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2007.

1.4 AUTORITÉ :

- (1) Le *Règlement sur le personnel maritime* (DORS/2007-115) établi en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* (2001, ch.26).

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce Recommandé pour tous les marins qui ont l'intention de passer l'examen pour l'obtention du brevet d'opérateur des machines de petits bâtiments.

- (1) Vous devez réussir un examen écrit à choix multiple sur les connaissances générales en mécanique des petits bâtiments;
- (2) Les questions peuvent porter sur n'importe lequel des sujets mentionnés dans le programme;
- (3) Vous recevrez un livret comportant 60 questions en tout. Vous devrez répondre à toutes les questions;
- (4) Chaque question comporte quatre choix de réponses. Lisez attentivement chacune d'elles et choisissez celle que vous croyez la meilleure. Le présent guide contient un spécimen de questionnaire, répondez-y et comparez vos réponses avec celles inscrites sur le feuillet de réponse à la dernière page; et
- (5) Après l'examen écrit, vous devrez aussi passer un examen oral sur les connaissances générales en mécanique des petits bâtiments si vous présentez une demande pour un brevet sans restrictions. Si vous faites la demande d'un brevet avec restrictions comme opérateur des machines de petits bâtiments, vous devez réussir un examen pratique à bord d'un bâtiment de la même catégorie que le brevet que vous désirez obtenir. Cet examen peut comporter des références aux réponses données lors de l'examen écrit.

Avant de commencer les examens écrits, assurez-vous d'avoir bien lu et compris les règles inscrites à la première page du livret de réponse. Toute question devrait être adressée à l'examineur avant de commencer l'examen.

Nous vous invitons à consulter les sites Web suivants de Transports Canada :

Pour plus d'informations au sujet des exigences générales, des états de service, de la validité et du programme d'examen des brevets d'opérateur des machines de petits bâtiments,
<http://www.tc.gc.ca/SecuriteMaritime/TP/tp2293/2293-section-3/section3-chapitre33.htm>.

Pour toute autre question concernant les examens des gens de mer et la délivrance des brevets et certificats,
<http://www.tc.gc.ca/SecuriteMaritime/TP/tp2293/menu.htm>.

3. QUESTIONNAIRE SPÉCIMEN

- (1) Les déchets, les chiffons de nettoyage et autres rebuts contaminés d'huile, s'ils sont laissés à la traîne, risquent :
 - (a) de bloquer les filtres des réservoirs à carburant.
 - (b) d'être jetés par-dessus bord.
 - (c) de s'enflammer spontanément.
 - (d) de créer un risque électrique.

- (2) Les portes coupe-feu à bord d'un bateau :
 - (a) gardent les extincteurs en sécurité.
 - (b) rendent possible la détection d'incendie.
 - (c) empêchent le vol des tuyaux d'incendie.
 - (d) empêchent les incendies de se répandre.

- (3) Le but d'utiliser de l'eau distillée dans des chaudières est de :
 - (a) réduire les propriétés du transfert de chaleur dans la fournaise.
 - (b) prolonger la vie de travail de la cheminée d'échappement.
 - (c) réduire l'attrition dans les tubes d'eau.
 - (d) laisser la pression d'opération plus basse dans la chaudière.

- (4) Les événements des réservoirs de décantation du carburant du moteur sont situés :
 - (a) dans la salle des machines.
 - (b) à l'intérieur des soutes à carburant.
 - (c) à l'intérieur des soutes à double fond.
 - (d) sur la passerelle supérieure.

- (5) Si la pompe de cale est incapable de vidanger l'eau de cale de la salle des machines, la cause la MOINS PROBABLE est :
 - (a) de la saleté sous la soupape d'aspiration.
 - (b) des éléments de pompe endommagés.
 - (c) la crépine de la soupape d'aspiration est encrassée.
 - (d) de l'air s'infiltrant dans le système.

- (6) Un ampèremètre est un dispositif servant à mesurer :
- (a) voltage.
 - (b) la fréquence hertzienne.
 - (c) le courant de circuit.
 - (d) résistance électrique.
- (7) Les lettres A, B, C et D affichées en symboles sur les extincteurs portatifs indiquent :
- (a) les classes de combustibles pour lesquelles les extincteurs sont efficaces.
 - (b) le type de propergol liquide utilisé.
 - (c) les niveaux de la passerelle où ils sont situés.
 - (d) le coût relatif des extincteurs.
- (8) Un alliage à base de cuivre qui a des propriétés anti-corrosives, comme le bronze utilisé pour les corps de vanne, se trouve très probablement à bord des bateaux dans :
- (a) les systèmes de circulation d'eau de mer.
 - (b) les systèmes de circulation d'alimentation de chaudière.
 - (c) les systèmes de démarrage à air.
 - (d) les systèmes de graissage.
- (9) Le souci **PRIMAIRE** avant d'entrer un espace clos ou exigü est de vous assurer :
- (a) qu'il y a assez d'espace pour travailler.
 - (b) que vous n'y avez pas oublié des outils.
 - (c) que l'atmosphère soutienne la vie.
 - (d) qu'un avis de « la sécurité avant tout » est affiché.
- (10) Sur le démarrer d'un moteur diesel, la chose la plus importante à vérifier est :
- (a) la pression de l'eau de refroidissement du moteur.
 - (b) la pression de graissage de l'huile.
 - (c) la pression du fioul.
 - (d) les oscillations du moteur.
- (11) Lors d'une inspection de routine de l'appareil à gouverner, laquelle des conditions suivantes requiert votre attention immédiate?
- (a) Un faible éclairage causé par les lumières défectueuses.
 - (b) Des vibrations excessives provenant des conduites haute pression.
 - (c) Une faible baisse du niveau d'huile hydraulique dans le réservoir.
 - (d) Une légère fuite d'huile provenant de l'actionneur de gouvernail.

- (12) Les compresseurs d'air de démarrage sont conçus pour démarrer lorsque :
- (a) seuls les tuyaux de vidange du compresseur sont ouverts.
 - (b) le compresseur est déchargé et que les tuyaux de vidange de réception sont ouverts.
 - (c) seuls les tuyaux de vidange de réception sont ouverts.
 - (d) le compresseur est déchargé et que les tuyaux de vidange du refroidisseur sont ouverts.
- (13) Lorsque vous prenez votre service pour la première fois dans la salle des machines de votre bateau, vous devez faire deux choses AVANT TOUT :
- (a) apprendre les systèmes mécaniques.
 - (b) situer la position des décharges à la mer.
 - (c) situer les chemins d'évacuation de la salle des machines.
 - (d) utiliser le système de communication :
 - (i) c et d
 - (ii) b et d
 - (iii) a et b
 - (iv) d et a
- (14) Si la génératrice de service de votre navire est surchargée, quelle sera le résultat probable?
- (a) Tous les feux d'urgence s'allumeront.
 - (b) Le disjoncteur principal se réinitialiser.
 - (c) Les feux de la passerelle clignoteront.
 - (d) Les non-essentiels se débrancheront.
- (15) Si vous devez éliminer une grande quantité d'huile de lubrification dégradée, vous devez :
- (a) commander un incinérateur.
 - (b) organiser une réception sur la côte.
 - (c) la stocker dans une citerne de décantation.
 - (d) la pomper à une citerne de ballast.

4. FEUILLE DE RÉPONSES

Question #	Réponse
1	c
2	d
3	c
4	d
5	b
6	c
7	a
8	a
9	c
10	b
11	b
12	d
13	i = c et d
14	d
15	b

+